



Rentrée PETITE SECTION 2026-2027

Matériel à apporter dès la rentrée (au plus tard Mardi 1er septembre 2026)

- **4 photos d'identité** en couleur
- **Une photo** de votre enfant (format environ 10x10 cm) pour le cahier d'activités
- **Une boîte de mouchoirs** en papier
- **Un paquet de lingettes**
- **Un rouleau d'essuie-tout** (type sopalin)
- **Deux serviettes de table** pour la cantine, marquées lisiblement au nom de l'enfant, avec élastique pour que l'enfant soit **autonome** pour la mettre autour du cou (taille minimum 30x40 cm). Une serviette sera redonnée chaque vendredi soir pour être lavée et rapportée le lundi matin.
- Un **gobelet en plastique** marqué lisiblement au nom de l'enfant
- **Un petit sac à dos** marqué au nom de votre enfant, que l'enfant sait ouvrir et fermer et facile à mettre sur le dos ;
- **Des affaires de rechange** en cas « d'accident » (pantalons, slip ou culotte, chaussettes, tee-shirt) dans un petit sac qui restera au vestiaire et marqué au nom de l'enfant,
- Pour la sieste, l'après-midi :
 - une petite **couverture** marquée à son nom,
 - un **drap-housse spécial couchette (55x130)** avec élastique aux coins **OU** une **serviette** de toilette pour recouvrir la couchette (100 x 50 cm environ). Pas de drap-housse classique.
 - un **doudou** « pour l'école » qui restera en classe

- **Le nom de votre enfant devra être marqué sur toutes ses affaires : vêtements susceptibles d'être quittés, chaussures, sacs, doudou, couverture...** (les enfants ne reconnaissent pas leurs affaires)
- **De façon générale, privilégiez des vêtements et chaussures faciles à enlever ou remettre (pas de lacets, pas de gants mais plutôt des moufles, pas de salopette...).**

Merci de **ranger tout cela dans un sac assez spacieux** du type grand sac de courses de supermarché. Il faudra indiquer le nom et le prénom de l'enfant à l'extérieur du sac de manière visible. Ce sac restera à l'école et permettra le transport de ces affaires et des cahiers à la veille de chaque période de vacances scolaires.

Un forfait fournitures figurera sur la facture de septembre ou octobre. Il correspond aux petites fournitures (colle, porte-vues, feuilles canson et feutres ...) qui seront mutualisées en classe.

Nous vous rappelons que l'enfant doit être **propre la journée**, y compris pour la sieste, et que les sucettes / tétines ne sont pas acceptées.

Dans la joie d'accueillir vos enfants le 1er septembre prochain, nous vous souhaitons un bel été.

Madame Maïté de VUYST, Professeur des écoles
Madame Kristel ROUDAIRE LAMOUREUX, Professeur des écoles et chef d'établissement.